

Téléchargez gratuitement l'application **Recycle!** pour tout connaître sur les collectes des déchets.



inbw

Fostplus

Ensemble > Trions bien > Recyclons mieux

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
PMC	6-20	3-17	2-16-30	11(sa)-27	11-25	8-22	6-20	3-17-31	14-28	12-26	9-23	7-21
Papiers-cartons Toutes zones confondues sauf (*)	13	10	9	6	4-30(sa)	29	27	24	21	19	16	14

(*) Uniquement pour le clos des Marnières, l'avenue de Merode, l'avenue G. Marchal, la rue Boisacq, la rue de Rixensart, la rue de la Station, l'avenue Albert I^{er} (du rond-point Y. Londo jusqu'à la gare de Genval), rue de Rosières (de la rue de la Station jusqu'à la place Becquevort et le rond-point Peyo), place Ardelle, rond-point Moreau de Melen, les dates de collecte des papiers-cartons sont les suivantes:

Papiers-cartons	15	12	11	8	6	3	1-29	26	23	21	18	16
Ordures ménagères résiduelles**	Déchets résiduels et organiques à partir du 1^{er} février											
	Chaque semaine en fonction des zones décrites au verso (sauf jours fériés)											
Encombrants	Voir verso en fonction des zones											

** en 5 zones jusqu'au 31 janvier. Pour de plus amples renseignements sur les collectes de déchets, voir au verso.

Remarque: pour les immeubles sis « Georges Marchal » n°2 et 4 ainsi que pour les immeubles sis « Clos des Marnières » n° 1 à 5, pas de collecte en porte-à-porte pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR). Veuillez utiliser les conteneurs enterrés installés sur le site selon les instructions fournies.



Visez juste avec le guide de tri des emballages

PMC (bien vidés, bien égouttés ou bien raclés)



Remarques :

- Pas de bidons en plastique accrochés aux liens de fermeture du sac PMC.
- Pas d'emballage d'une contenance supérieure à 8 L.
- Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez-y le bouchon et gagnez de la place dans le sac PMC.

P Bouteilles et flacons en Plastique



M Emballages Métalliques



C Cartons à boissons



ATTENTION ! Pas d'extension des emballages en plastique autorisés dans les sacs bleus, tant que le centre de tri n'est pas adapté (pas avant l'été 2021). Donc sont toujours interdits :



Sont à déposer au recyparc :

- Les emballages avec bouchon de sécurité enfant (ex.: déboucheurs corrosifs, détartrants corrosifs pour toilettes).
- Les emballages de pesticides (insecticides, herbicides, anti-mousses, raticides...), d'huiles de moteurs, de peintures, laques et vernis.
- Les films d'emballage en plastique tels que les sacs, les films entourant les bouteilles et les rouleaux de papiers essuie-tout...
- Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants:
- Les pots de fleurs.

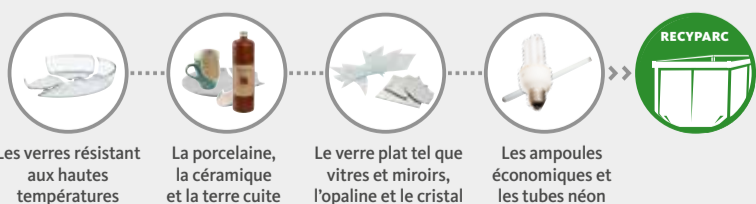


Bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent

À déposer dans les bulles*



Évitez les erreurs les plus fréquentes



Remarque: Les ampoules à filament, halogènes et les verres à boisson cassés sont à jeter bien emballés dans vos déchets résiduels.

Papiers-cartons

Collecte en porte-à-porte*
Caisses en carton / piles de papier ficelées ou conteneur réservé uniquement aux papiers-cartons**



Évitez les erreurs les plus fréquentes



Le logo Point Vert sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Il ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une règle de tri.

*ou via le recyparc ** Facultatif. Plus d'infos: valmat@inbw.be

Commune de Rixensart

Du 1^{er} au 31 janvier : collecte des ordures ménagères en 5 zones :

Rixensart 1 : **lundi** Bourgeois et Rosières : **Genval 1 : jeudi**
Rixensart 2 : **mardi** **mercredi** **Genval 2 : vendredi**

Le lendemain si jour férié

NOUVEAU À PARTIR DU 1^{er} FÉVRIER !

Collecte des ordures ménagères et des déchets organiques en conteneurs

Vidanges des conteneurs (noirs) pour la fraction résiduelle ET vidanges des conteneurs (verts) pour les déchets organiques : Chaque semaine selon les zones (voir ci-après) :

– **ZONE 1** (incluant les zones suivantes : **Rixensart 1, Rixensart 2 et Rosières**) : tous les **jeudis**

– **ZONE 2** (incluant les zones suivantes : **Bourgeois, Genval 1 et Genval 2**) : tous les **vendredis**

S'il s'agit d'un jour férié, la collecte sera assurée le samedi !!!

Les conteneurs doivent être sortis la veille du jour de la collecte après 20 heures ou le jour de la collecte avant 6 heures du matin.

Placez-les visiblement sur la voie publique et employez les conteneurs réglementaires de la Commune. Et n'oubliez pas de les rentrer en fin de journée.

Pour tout problème technique à votre conteneur, veuillez contacter le **0800/11.251** (Inovim)

Pour tout problème de tri ou de collecte, veuillez contacter le **0800/49 057** (in BW)

Collecte des déchets organiques

Chaque semaine en même temps que les ordures ménagères.

Que puis-je mettre dans mon conteneur de déchets organiques ?

Celui-ci est destiné aux déchets biodégradables : restes de repas, épiluchures de fruits et de légumes, marc de café et sachets de thé, coquilles d'œufs, de noix, de moules, os, petits déchets de jardin (plantes d'appartement, herbes, fleurs fanées), mouchoirs et serviettes en papier, papiers essuie-tout, litières biodégradables et aliments périmés sans leur emballage.



Sont exclus : langes (enfant/adulte), films et emballages en plastique, cendres, lingettes, litières non biodégradables. Les conteneurs mal triés ne seront pas collectés. Veuillez alors retirer les intrus du conteneur et représentez-le à la collecte de la semaine suivante.

Et avant de penser à la collecte et au compostage à domicile de vos déchets organiques, évitez le gaspillage alimentaire.

Remarques importantes :

- Les collectes commencent **dès 6h du matin**.
Prière de sortir vos déchets la veille **à partir de 20h**.
- Placez-les à **un endroit bien visible** pour les collecteurs.
- En cas de travaux, placez vos déchets à **un endroit accessible**.
 - Les collectes peuvent ne pas être assurées si les voiries sont inaccessibles pour cause de verglas ou déneigement.

Collecte des déchets verts du samedi

La Collecte, réservée aux ménages rixensartois, est organisée du 25 avril au 28 novembre.

Pas de collecte les 2 mai, 18 juillet, 15 août et 31 octobre.

Le camion est situé aux heures et lieux suivants :

Rosières – parking de l'Église (de 10h à 11h).

Bourgeois – place Cardinal Mercier (de 11h15 à 12h15).

Genval – coin rue des Déportés/route d'Ohain (de 12h30 à 13h30)

Rixensart – rue du Cyclone (de 13h45 à 14h45).

Beau Site – square de la Résistance (de 15h à 16h).

Sont acceptés : les tontes de pelouse, mauvaises herbes, branchages de max. 5 centimètres de diamètre, tailles de haies, feuilles mortes, fleurs fanées.

Collecte des déchets encombrants à la demande

1 fois par an en porte-à-porte (dates en fonction des zones ci-après).

Pour cette collecte, les équipements électriques et électroniques, grands objets inertes et pneus ne sont pas acceptés.

Pour l'évacuation de ces déchets, les habitants sont invités à se rendre au recycl'arc (voir dernière page). Si vous êtes dans l'incapacité de vous y rendre (objets trop lourds ou trop grands, pas de véhicule adapté), vous pouvez appeler in BW (votre intercommunale de gestion des déchets) au **n° gratuit : 0800 49 057**. L'appel sera enregistré (coordonnées, types de déchets, volume...) et un rendez-vous sera fixé dans les semaines qui suivent.

Les déchets devront être triés et sortis pour l'heure fixée. Il est demandé de les sortir à un endroit



Accepté à la collecte des encombrants

Tout objet trop grand et/ou trop lourd pour entrer dans votre conteneur de déchets résiduels !

Et qui reste dans des limites acceptables pour le collecteur :

Objets d'un poids inférieur à 50 kg et d'une taille inférieure à 2,1 m x 1,5 m

- Grands objets en plastique**
(bassines, seaux, meubles, tables, chaises, gouttières en PVC, etc.)
- Grands objets en métal** (bassines, seaux, meubles, tables, chaises, vélos, etc.)
- Grands objets en bois** (meubles, portes, chaises, châssis, meubles en rotin, etc.)
- Tapis, matelas, fauteuils, divans, etc.**
 - Verres plats** (miroirs, vitres, carreaux, etc.) à bien emballer, pensez aux chargeurs !
 - Souches, troncs d'arbres et branchages** (inférieurs à 3 m de long et bien ficelés en fagots)
 - Équipements électriques et électroniques** (lave-vaisselle, lave-linge, frigo, etc.)
 - Grands objets inertes** (lavabos, cuvettes de WC et bacs)
 - Pneus**



Refusé à la collecte des encombrants

Si vos déchets ne correspondent pas à la définition d'un encombrant, nous serons dans l'incapacité de les enlever. Vous serez contraints de les reprendre et de les orienter vers la filière appropriée. Inutile de mettre des déchets dans des sacs noirs ou dans tout autre sac non réglementaire. Les collectes d'encombrants ne sont pas des alternatives aux conteneurs à puces. Mettez ces déchets dans votre conteneur de déchets résiduels (noir) et présentez-les lors des collectes d'ordures ménagères !

- Respecter l'environnement en veillant à ne pas y mettre :
 - des déchets qui peuvent être recyclés et/ou valorisés
 - des déchets dangereux devant être traités de manière spécifique

Type de déchets refusés	Comment les évacuer ?	Traitement prévu
Petits déchets entrant dans un sac poubelle	<ul style="list-style-type: none">Conteneur de déchets résiduels (collecte chaque semaine)	Valorisation énergétique
Déchets organiques	<ul style="list-style-type: none">Conteneur de déchets organiques (vert)	Biométhanisation
PMC	<ul style="list-style-type: none">Sac bleu PMC (collecte toutes les 2 semaines)	Recyclage
Papiers-cartons	<ul style="list-style-type: none">Collecte toutes les 4 semaines	Recyclage
Bouteilles, flacons et bocaux en verre	<ul style="list-style-type: none">Bulles à verre ou recycl'parcs	Recyclage

Type de déchets refusés

Comment les évacuer ?

Traitement prévu

Déchets verts : tontes de pelouse, feuilles...	<ul style="list-style-type: none">Compostage et broyage à domicileRecycl'parcs (si < 2 m³)Plate-forme de compostage de l'intercommunale in BW à Basse-Wavre 010/84.53.93 (si > 2 m³)	Compostage
Petits déchets inertes : briquillons, briques, tuiles, carrelages, béton...	<ul style="list-style-type: none">Recycl'parcs (si < 2 m³)Louer un conteneur (si > 2 m³)	Recyclage
Déchets spéciaux : peinture, pesticides, cirages, batteries de voitures, extincteurs, tubes néon...	<ul style="list-style-type: none">Recycl'parcs	Traitements respectueux de l'environnement
Amiante-ciment (« Eternit ») : tôles ondulées, ardoises, tuyaux...	<ul style="list-style-type: none">Recycl'parcs (dans des sacs agréés achetés à la Commune)Centres agréés (si grandes quantités, voir http://environnement.wallonie.be)	Mise en CET (décharge) spécifique
Bonbonnes de gaz	<ul style="list-style-type: none">Consulter le site web www.mabouteillagez.be	Valorisation

Sont également exclus tous les déchets d'origine professionnelle et industrielle !

Donner une deuxième vie à ses objets : La Ressourcerie

Des encombrants et des objets en bon état vous encombrant et vous cherchez une solution écologique et sociale? Pensez à la Ressourcerie Restor (par R.A.P.P.E.L.scri). Les objets réutilisables peuvent y être déposés par vos soins entre 10h et 18h du mercredi au samedi à la Rue de Glabais 14 à Genappe. Si vous ne savez pas vous déplacer ou si les objets sont trop volumineux, la Ressourcerie Restor peut aussi venir chercher vos objets à domicile.

Ce service est gratuit à condition qu'il y ait au minimum 25% d'objets en bon état. Vous souhaitez prendre rendez-vous ou contacter la Ressourcerie ? Composez le 067.68.55.10 ou visitez le site internet www.restor.be. La collecte est limitée à 3 m³/foyer/trimestre.

Collecte des petits déchets chimiques

La Commune organise cinq collectes par an, les samedis 8 février, 25 avril, 20 juin, 5 septembre et 14 novembre. Un véhicule stationne à 4 endroits dans la Commune :
Rixensart : rue du Cyclone (de 8 h à 10 h), **Bourgeois** : place Cardinal Mercier (de 10 h 15 à 12 h 15), **Genval** : place Communale (de 12 h 30 à 14 h 30), **Rosières** : parking rue de l'Église Saint-André (de 14 h 45 à 16 h 45).

Sont autorisés : piles, peintures, vernis, colles, résines, thermomètres, aérosols, batteries, tubes d'éclairage, solvants, encres, radiographies, médicaments, cosmétiques, huiles et graisses de cuisine, extincteurs, produits dentretien, engrais, produits photographiques.

De quoi vous éviter la file au recycl'parc !

Collecte des sapins de Noël

Les sapins seront dépourvus de toute décoration générale (boules, guirlandes, jeux de lumière) et de tout système qui permette à un sapin sans racines de tenir debout. Les sapins en plastique sont également exclus.

Zone Genval 1, Zone Genval 2 et Zone Rosières : le lundi 6 janvier 2020

Zone Rixensart 1, Zone Rixensart 2 et Zone Bourgeois : le lundi 13 janvier 2020

inbw

Fostplus

Ensemble > Trions bien > Recyclions mieux

Listes des rues, zone par zone

RIXENSART 1:

Du 1^{er} au 31 janvier : collecte des ordures ménagères le LUNDI (le lendemain si jour férié)

À partir du 1^{er} février : collecte des déchets résiduels et organiques le JEUDI (le samedi en cas de jour férié)

Collecte des encombrants le 08.06.

Albertine (Avenue)	Curé Glibert (Avenue)	Millénaire (Place du)
Albertine (Petite avenue)	Cyclone (Rue du)	Monastère (Rue du)
Alexandre (Avenue)	de Clermont-Tonnerre (Avenue)	(sauf les n° 2 & 4)
Anémones (Avenue des)	de Merode (Avenue) –	Paix (Avenue de la)
Aubépines (Avenue des)	1 ^{re} partie (de la rue Robert	Paola (Avenue)
Augette (Rue de l') – 1 ^{re} partie	Boisacq au n°22 de l'avenue	Pèlerin (Avenue du)
(entre la rue du Monastère	Merode)	Poperinge (Avenue de)
et la rue A. Collin)	Écoles (Rue des)	Prince de Liège (Avenue)
Aurore (Avenue de l')	Écoles (Sentier des)	Procession (Sentier de la)
Avenir (Avenue de l')	Église (Rue de l')	Québec (Avenue du)
Baudouin (Avenue)	Europe (Avenue de l')	Reine Astrid (Avenue)
Beau champ (Avenue du)	Ferme (Rue de la)	Reine Elisabeth (Avenue)
Beau Site (Place du)	Foch (Avenue Maréchal)	Reine Fabiola (Avenue)
Beau Site 1 ^{re} Avenue	Fond Marie Monseu	Résistance (Avenue de la)
Beau Site II ^e Avenue	(Avenue du)	Résistance (Square de la)
Beau Site III ^e Avenue	Froidmont (Rue de)	Rossignols (Sentier des)
Beau Site IV ^e Avenue	Gare (Place de la)	Royale (Avenue)
Beau Site V ^e Avenue	Gare (Rue de la)	Terlinden (Avenue Paul)
Birstall (Promenade de)	Général Cordier (Avenue)	Tilquin (Avenue Marcel)
Bleuets (Rue des)	Hermant (Avenue Jean)	Touquet (Avenue du)
Boisacq (Rue Robert)	Hêtres (Drève des)	Verte (Place)
Boulogne Billancourt (Avenue)	Huens (Rue Aviateur)	Vieille Taille (Place de)
– 1 ^{re} partie (entre la rue	Jean de Luxembourg (Avenue)	Vierge (Sentier de la)
des Bleuets et la rue du	Jefferys (Place Jack)	Winterberg (Avenue de)
Monastère)	Joséphine Charlotte (Avenue)	
Campanules (Clos des)	Léopold (Avenue)	
Cerisiers (Avenue des)	Léopold (Petite avenue)	
Château (Avenue du)	Limal (Rue de)	
Château (Drève du)	Mare aux Loups (Clos de la)	
Chevreuils (Sentier des)	Marie-Christine (Avenue)	
Churchill (Avenue Winston)	Martin Luther King (Avenue)	
Clos Royal (Avenue du)	Meunier (Chemin du)	
Collin (rue Alphonse)		

RIXENSART 2 :

Du 1^{er} au 31 janvier : collecte des ordures ménagères le MARDI (le lendemain si jour férié)

À partir du 1^{er} février : collecte des déchets résiduels et organiques le JEUDI (le samedi en cas de jour férié)

Collecte des encombrants le 09.06.

Acacias (Avenue des)	Dereume (Rue Edouard)	Marie José (Avenue)
Amélie (Avenue)	Docteur Schweitzer (Avenue)	Monseigneur (Avenue)
Augette (Rue de l') – 2 ^e partie (de l'avenue John Kennedy à la rue du Monastère)	Dubost (Avenue Baron)	Naessens de Loncin (Avenue)
Azalées (Avenue des)	Étourneaux (Avenue des)	Nicodème (Avenue Paul)
Bel Air (Avenue)	Félix (Avenue)	Pâquerettes (Avenue des)
Bois du Héron (Avenue du)	Fleurs (Rue des)	Patch (Rue du)
Bois La Haut (Avenue du)	Fond de la Vigne (Avenue)	Plagniau (Rue du)
Boulogne Billancourt (Avenue) – 2 ^e partie (de la rue du Monastère à l'avenue John Kennedy)	Françoise (Avenue)	Ramiers (Avenue des)
Chapelle Robert (Sentier)	Glain (Colline du) + sentier	Renard (Avenue André)
Châtaigneraie (Av de la)	Grande Bruyère (Rue de la)	Ripont (Avenue de)
Croy (Rue Albert)	Hautfenne (Rue Adelin)	Rond-Point (Avenue du)
de Grimberghes (Avenue Roger)	Hauts Taillis (Avenue des)	Roosevelt (Avenue Franklin)
de La Rochefoucauld (Av)	Institut (Rue de l')	Rose France (Avenue)
de Merode (Avenue) – 2 ^e partie (entre le n°24 et l'avenue John Kennedy)	Jacqueline (Avenue)	Roseraie (Avenue de la)
de Montalembert (Avenue)	Jeanne (Avenue)	Sapins (Drève des)
Deceuster (rue Denis)	Kennedy (Avenue John)	Sept Bonniers (Avenue des)
	Legrand (Avenue)	Sorbiers (Avenue des)
	Lilas (Rue des)	Source (Chemin de la)
	Limalsart (Rue de)	Suzanne (Avenue)
	Marnières (Clos des)	Thérèse (Avenue)
	Marchal (Avenue Georges)	Tourterelles (Avenue des)
	Marie Henriette (Avenue)	Villefranche (Avenue de)
	Marie-Jeanne (Avenue)	Yvan (Avenue)

ROSIÈRES :

Du 1^{er} au 31 janvier : collecte des ordures ménagères le MERCREDI (le lendemain si jour férié). À partir du 1^{er} février : collecte des déchets résiduels et organiques le JEUDI (le samedi en cas de jour férié)

Collecte des encombrants le 10.06.

Ardelle (Place)	Ferme du Plagniau (Rue de la)	Pont de la Lasne (rue du)
Bergères (Rue des)	Fory (Drève du)	Pré Maillard (Rue du)
Bierges (Rue de)	Fory (Rue du)	Prince (Chemin du)
Bois de Broux (Rue du)	Genvai (Rue de)	Privée (Avenue)
Bois du Bosquet (Rue)	Grand Cortil (Rue du)	Procession (Rue de la)
Brasseries (Rue des)	Jolie (Rue)	Ransbienne (Avenue de la)
Carrière (Chemin de la)	Kwakenbienne (Rue)	Ransbienne (Sentier de la)
Cense (Avenue de la Petite)	La Hulpe (Rue de)	Rosier Bois (Rue)
Chapelle aux Prés (Rue de la)	Malaise (Rue de)	Sapinière (Avenue de la)
Chariots (Rue des)	Montagne (Rue de la)	Striquet (Rue du)
Curé (Rue du)	Vieux Moulin (Rue du)	Templiers (Rue des)
Deux Fermes (Chemin des)	Nouvelle (Avenue)	Tombeek (Rue de)
Église St-André (Rue de l')	Panorama (Rue du)	Van Beethoven (Avenue)
Engelbert (Avenue)	Panorama (Sentier du)	

BOURGEOIS :

Du 1^{er} au 31 janvier : collecte des ordures ménagères le MERCREDI (le lendemain si jour férié). À partir du 1^{er} février : collecte des déchets résiduels et organiques le VENDREDI (le samedi en cas de jour férié)

Collecte des encombrants le 10.06.

Aldo Moro (Avenue)	Clos de la Brise	Messe (Rue de)
Allende (Av Salvatore)	Clos de l'Enfant des Étoiles	Moulin (Rue du)
Augette (Rue de l') – 3 ^e partie (entre la rue de Messe et l'avenue Kennedy)	Clos du Champ de Bourgeois	Nivelles (Rue de)
Baillois (Rue du)	Demagnet (Chemin)	Reine (Rue de la)
Bassette (Rue de la)	Denis (Sentier)	Renipont (Rue de) (Genval)
Bazar (Rue du)	Fond Jean Rosy (Avenue)	Réservoir (Rue du)
Bazar (Sentier du)	Grenadiers (Avenue des)	Révérnd Père Pire (Avenue)
Belloy (Chemin du)	Haute (Rue)	Roi (Rue du)
Beumer (Rue Dyna)	Jean XXIII (Avenue)	St Roch (Rue)
Bois d'Aywiers (Sentier du)	Lambermont (Rue)	Taillette (Rue de la)
Bois Moue (Sentier du)	Lasne (Chaussée de)	Tram (Quai du)
Cailloux (Rue des)	Maes (Rue Edgar)	Vanden Eeckhoudt (Clos Jean)
Cardinal Mercier (Place)	Manteline (Rue de la) – 1 ^{re} partie (prolongation rue du Moulin)	Verger (Clos du)
Chapelle (Rue de la)		Wavre (Chaussée de)

GENVAL 1 :

Du 1^{er} au 31 janvier : collecte des ordures ménagères le JEUDI (le lendemain si jour férié)

À partir du 1^{er} février : collecte des déchets résiduels et organiques le VENDREDI (le samedi en cas de jour férié)

Collecte des encombrants le 15.06.

Albert 1 ^{er} (Avenue) – 1 ^{re} partie (de la rue de la Bruyère au Vieux chemin de l'Helpe)	Elsenborn (Avenue d')	Mascau (Rue)
Alouettes (Champ des)	Fond Tasnier	Mazerine (Clos de la)
Bocage (Clos du)	Fontaine (Rue de la)	Montegnien (Rue Colonel)
Bois des Mayeurs	Fontaine au Chêne	Ohain (Route d')
Bois Pirard	Fontaine Fonteny	Pachis à la Croix
Bonne Fontaine (Avenue)	Gevaert (Avenue) – 1 ^{re} partie (de la rue du Tilleul à la Place Communale)	Parc du Centenaire I ^{re} Av.
Bosquet (Avenue du)	Gros Tienne (Rue du)	Parc du Centenaire II ^e Av.
Bruyère (Rue de la)	Helpe (Vieux Chemin de l') – 1 ^{re} partie (de la rue de la Bruyère à l'Avenue Albert 1 ^{er})	Parc du Centenaire III ^e Av.
Centre (Avenue du)	Hulet (Avenue)	Parc du Centenaire IV ^e Av.
Chêne à la Croix	Jonquilles (Rue des)	Parc du Centenaire V ^e Av.
Combattants (Av des) – 1 ^{re} partie (de la Petite rue du Vallon à la Place Communale)	La Closière	Pergola (Clos de la)
Communale (Place)	Lieutenant Frédéric Boon (Avenue)	Pétrales (Champ des)
Couvent (Rue du)	Mahiermont (Petite rue)	Poplis (Clos des)
Cygne (Champ du)	Mahiermont (Rue)	Primevères (Square des)
Dehan (Rue)	Manteline (Rue de la) (de la Place communale à la rue de Renipont)	Ste-Anne (Chemin)
Déportés (Rue des)		Ste-Anne (Clos)
Domvart (Clos)		Steyaert (Avenue Hector)
		Stouffs (Rue J. B.)
		Tilleul (Rue du)
		Tombes (Rue des)

Trois Sources (Avenue des)
Val de la Rivière
Val Fleuri (Drève du)

Vallon (Rue du) - 1^{re} partie
(de la rue des Déportés à
la Petite Rue du Vallon)

Vandercam (Rue J. B.)
Volontaires (Rue des)

GENVAL 2 :

Du 1^{er} au 31 janvier : collecte des ordures ménagères le VENDREDI (le samedi si jour férié)

À partir du 1^{er} février : collecte des déchets résiduels et organiques le VENDREDI (le samedi en cas de jour férié)

Collecte des encombrants le 16.06.

Albert 1^{er} (Avenue)
(2^e partie du Vieux chemin de
l'Helpe à la rue de Rixensart)
Ateliers (rue des)
Balatum (rue)
Beau Rivage (Avenue)
Becquevort (Place R.)
Bel Horizon (Avenue)
Belle Vue (Rue de)
Biche (Avenue de la)
Bois (champ du petit)
Bon Air (Avenue)
Cense du Sart (Clos)
Cerf (Rue du)
Champ l'Abbé (Rue du)
Combattants (Avenue des) –
2^e partie (de la Petite rue du
Vallon à la rue de la Station)
Cormiers (Avenue des)
Desmet (Rue Joseph)

Eaux Vives (Avenue des)
Érables (Avenue des)
Faisanderie (Avenue de la)
Garenne (Champ de la)
Genêts (Avenue des)
Gevaert (Avenue) – 2^e partie
(de la rue du Tilleul à la rue de
la Station)
Helpe (Vieux Chemin de l')
2^e partie (côté rue du Cerf)
Hoover (Avenue H.)
Hubaut (Place)
Joli Mai (Avenue du)
Lac (Avenue du)
Lannoye (Rue A.)
Lilas Blancs (Clos des)
Lisière (Clos de la)
Loos (Rue Charles F.)
Magnolias (Drève des)
Martyrs (Place des)

Merisiers (Avenue des)
Neugis (Avenue des)
Normande (Avenue)
Papeteries (square des)
Quatre Vents (Clos des)
Rixensart (Rue de)
Rosières (Rue de)
Sablière (Rue de la)
Salmon (Rue)
Sartage (Avenue du)
Sentier 42
Sentier 43
Station (Rue de la)
Tasnrière (Rue de la)
Théâtre (Avenue du)
Vallon (rue du) – 2^e partie
(de la Petite Rue du Vallon à la
rue de la Station)
Val Saint-Pierre (Drève du)
Vanderbecken (Place Jean)

Horaire et adresse du recyparc le plus proche *

Colline du Glain 33, 1330 Rixensart (Genval), **T 02 654 12 26**

• **Horaire unique pour toute l'année:** du lundi au vendredi de 10 h à 17 h, le samedi de 9 h 30 à 17 h.

• **Jours de fermeture:** les dimanches et les jours fériés légaux.

Maximum 2 m³ par visite et 5 m³ par mois!

Vous pouvez y déposer vos papiers-cartons, emballages PMC, bouteilles, flacons et bocaux en verre transparent, encombrants, déchets verts, inertes, métaux, piles, bouchons de liège, textiles, bois, équipements électriques et électroniques, déchets spéciaux des ménages, huiles et graisses de friteuses, huiles de moteurs, pneus, amiante-ciment, plâtres, verres plats et pots de fleurs.

*Tous les recyparcs gérés par l'intercommunale vous sont accessibles.

Vos déchets n'ont pas été collectés ?

Si vous avez respecté les consignes et que vos déchets n'ont pas été collectés, contactez en BW (votre intercommunale de gestion des déchets), au plus tard le lendemain du jour de la collecte :

0800 49 057 valmat@inbw.be

Pour les déchets verts et les petits déchets chimiques, contactez le service environnement de la commune de Rixensart au **02 634 35 77** ou par mail **eco-conseil@rixensart.be**.